L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 76. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 MAI 1877. 35me Année.

DUFOUR & LEBRE,
PROPRIETAIRES-REDACTEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 25 MAI.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 48 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, rue de Louis, entre Royale et Chartres—[illegible]

SPECTACLES.

Vendredi 25 mai 1877.

ACADEMIE—All that glitters is not Gold, Family.

ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, etc.

L'élection d'aujourd'hui.

Nous venons faire un dernier appel aux électeurs de la Nouvelle-Orléans pour les engager à ne pas commettre par leurs votes une soi-disant taxe qui n'est autre chose qu'une CONFISCATION décrétée de la propriété de bâtir consolidée et est illégale, inconstitutionnelle, à cette-ci deux millions et demi, dont nous, les signataires, si on la réalisait d'une entreprise qui exigerait un capital dépassé à quinze millions de capitaux.

Depuis plus d'un an, nous avons assez souvent combattu ce projet de taxe et nos arguments doivent être familiers à nos lecteurs.

Si la taxe est—par impossible—votée par la majorité, les intérêts se proposent d'en contester la légalité devant toutes les juridictions possibles et il est temps encore de revenir sur les raisons qui doivent nous faire considérer comme nulle et inexistante cette taxe.

Nous nous bornerons donc aujourd'hui à traiter la question au point de vue de l'équité et des conséquences matérielles.

Si les honorables commerçants qui se déchaînent partisans, non-seulement du chemin de fer, mais encore de la taxe, avaient souscrit en faveur du chemin une somme de DEUX MILLIONS ET DEMI de dollars, et qu'ils vinssent demander aux contribuables d'en faire autant, volontairement, nous trouverions leur démarche toute naturelle. Mais comment se fait-il que les souscriptions volontaires en faveur de cette ligne qui doit produire des résultats si miraculeux, aient à peine atteint, sur le papier, la modeste somme de $300,000, dont un tiers probablement a été et restera impayé?

Il faut avouer qu'il y a là un manque de confiance qui est bien propre à faire réfléchir les contribuables à qui on veut imposer une souscription forcée de DEUX MILLIONS DE SEPT DE DOLLARS.

Comment! on n'a pu trouver dans tout le commerce de la Nouvelle-Orléans, que DEUX CENT MILLE dollars environ pour cette affaire qui doit donner des résultats si magnifiques à ce même commerce, et on veut que les contribuables, dont les propriétaires fonciers représentent les trois quarts en sommes, donnent DOUZE FOIS plus. Cela n'est ni juste, ni équitable, et nous restreignons de voir l'insistance que l'on apporte à obtenir cette souscription forcée.

Les moyens qu'on a employés pour tenter d'arriver à ce résultat ne sont ni légaux ni légitimes, et si jamais les propriétaires fonciers se trouvaient forcés de devenir *actionnaires malgré eux* de cette ligne, leur premier soin devrait être de faire une enquête pour rechercher par quelles influences on est parvenu à faire passer le bill de la taxe dans les deux Chambres de la législature en 1876 et à le faire signer par M. Kellogg, puis à examiner si des moyens illégitimes n'ont pas été employés pour influencer les électeurs. Mais, chose étrange, on veut en même temps. L'élection d'aujourd'hui n'est que le premier acte de la lutte.

Nous nous adressons maintenant aux électeurs qui ne sont ni actionnaires ni contribuables et nous leur disons :

Vous êtes placés entre quelques négociants qui ayant mis deux ou trois cent mille piastres dans une entreprise qui intéresse 12 à 15 millions de dollars, et ayant commencé les travaux de cette entreprise contre toutes les règles de la prudence, vous demandent de forcer par votre vote les onze ou douze mille contribuables de la Nouvelle-Orléans à devenir *actionnaires malgré eux* de leur compagnie pour un montant de un demi pour cent par an pendant quatre ans de la valeur assumée de leurs propriétés, ce qui fera un total de *Deux millions quatre cent mille* piastres environ.

Ce sacrifice qu'on veut exiger des contribuables ne couvrira pas les sommes versées par les actionnaires, il n'aplanira pas l'achèvement du chemin, et la compagnie ne désigne même pas dire où elle prendra les *Dix ou douze millions* qui lui seront encore nécessaires pour finir la ligne, de sorte qu'il est évident que l'issue de la lutte sera désastreuse pour les actionnaires volontaires et pour les actionnaires forcés.

Voulez-vous électeurs, armés du droit politique de votre, et investie par une loi inique et inconstitutionnelle, du droit de disposer dans le cas actuel, de la fortune de vos concitoyens, aussi en droit pour obliger ceux qui ont supporté déjà d'énormes charges depuis dix ans, à devenir malgré eux actionnaires d'une compagnie à laquelle ils sont étrangers et dont ils ne connaissent pas même la charte?

Voulez-vous servir d'instrument pour imposer de nouveaux fardeaux à des milliers de veuves, d'orphelins et de pauvres gens qui sont les plus nombreux parmi les contribuables?

Voulez-vous achever de détruire la confiance déjà si diminuée par le régime radical, que les étrangers peuvent avoir dans nos institutions et autoriser à dire que la propriété à la Nouvelle-Orléans est sujette à confiscation de par l'autorité du plus grand nombre?

Voulez-vous faire fuir les capitaux étrangers qui commençaient à nous revenir?

Non! vous ne le voudrez pas! La majorité du peuple de la Nouvelle-Orléans ne s'associera pas à ce qui serait à la fois une injustice et une maladresse. Elle aura souci de la réputation et des véritables intérêts de notre communauté. Elle comprendra que si le chemin de Pacifique est une affaire aussi bonne, aussi lucrative qu'on le prétend, il se trouvera aux Etats-Unis—car la Louisiane est trop pauvre pour fournir quinze millions à elle seule—assez de capitaux pour en entreprendre la construction.

Nous attendons avec confiance le résultat du scrutin d'aujourd'hui. S'il se prononce contre la taxe ce sera encore gagné pour le droit et la justice; dans le cas contraire, ce ne sera qu'un vain succès pour les partisans de la taxe, car nous avons maintenant une justice à la Nouvelle-Orléans.

ELECTEURS!
Attention!

C'est AUJOURD'HUI 25 mai, que les électeurs de la Nouvelle-Orléans sont appelés à voter sur la question de savoir si une nouvelle taxe de UN DEMI pour cent sera levée sur les contribuables au profit du chemin de fer projeté d'Alexandrie à Marshall.

On trouvera à la seconde page de l'*Abeille* la proclamation du maire au sujet de cette élection avec les noms des commissaires et l'indication des bureaux d'inscription en ville.

Ayez vos certificats prêts et allez voter et faites voter vos amis CONTRE LA TAXE.

Avez $500 en exhibit 25 billets entiers!
Avez $500 en exhibit 25 billets entiers!
Avez $500 en exhibit 25 billets entiers!
Avez $500 en exhibit 25 billets entiers!

Ouverture du bâtiment à la CHAMBRE DE LA VILLE.

[illegible]

UN REGULATEUR DE LA VIE.

[illegible]

DISCOURS DE FARRAGUT POUR PARIS.

[illegible]

LE PLAISIR DES MEMBRES.

[illegible]

ASSAUT ET BATTERIE.

[illegible]

JARDIN DE VALLAGE.

[illegible]

Le Sénat de Washington.

[illegible]

Le Sénat de Washington.

[illegible]

Le Sénat de Washington